COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 27.08.2018

20/2018

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport en réponse au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Montreux : plage et points de baignade »

Présidente : Mélanie Nicollier (PLR)

Membres : Carola Fastiggi (ML) Absent(e) non excusé(e)
Jean-Marc Forclaz (PLR) Absent(e) non excusé(e)
Dominik Hunziker (UDC)
Jean-Bernard Kammer (SOC)
Olivier Müller (PLR)
Romain Pilloud (SOC)
Michel Posternak (PLR)
Roland Rimaz (SOC)
Ida Rodman (Les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 25 juin 2018 à 19h00, à la Rue de la Gare 30 dans les locaux du Service des Travaux Publics, en présence de M. Christian Neukomm, Conseiller Municipal et de M. Jean-Lou Barraud, Chef du Service de l'Urbanisme de la Commune de Montreux.

Préambule

La présidence de la Commission est remise en jeu. Mme Mélanie Nicollier est confirmée dans sa fonction de présidente-rapporteuse.

Monsieur Jean-Bernard Kammer déclare ses intérêts en tant que tenancier du kiosque saisonnier du port de Territet.

En l'absence du postulant, qui ne fait plus partie du Conseil communal, la présidente propose de donner directement la parole à la Municipalité, de reprendre chaque point du

rapport puis de passer à la discussion générale et enfin au vote. La Commission approuve cette façon de procéder.

Résumé de l'objet

Dans son postulat, Monsieur Buholzer proposait à la municipalité :

- De travailler à la sécurité des différents lieux de plage et points de baignade de la Commune de Montreux
- D'y ajuster les aménagements
- De songer à la mise en place d'une signalétique en relation avec ces lieux
- D'envisager la création d'un/une Montreux-Plage

La parole est donnée à la Municipalité

M. Neukomm revient sur la difficulté à mettre en place des aménagements sur les différents points de baignade sans pour autant que cela devienne contraignant au niveau de la sécurité. Il rappelle que l'accès public aux rives du lac fait l'objet de restrictions sur le plan légal cantonal, même si la question des points de baignade est la moins contraignante.Il parle ainsi de trouver le bon équilibre pour les 15 lieux répartis sur plus de 5km de rive.

Il mentionne encore une fois le projet de déplacer le plan d'eau du ski nautique du côté de Territet, ce qui permettrait potentiellement de libérer l'embouchure de la baie de Montreux. Il s'agit aussi de pérenniser l'activité de ce sport, pour lequel Montreux a joué un rôle de pionnier.

Par rapport à l'idée d'un Montreux-Plage, il explique que la Municipalité n'envisage pas de mettre en place un tel projet de par le fait de différentes problématiques délicates dont notamment celle qui impliquerait la mise en place d'un système de surveillance aux frais de la Commune.

Monsieur Barraud, chef de service n'a rien à ajouter à ce stade.

Discussion

Un commissaire mentionne la problématique de la dérive des bouées jaunes servant à délimiter un plan de nage sur le lieu de ski nautique qui survient parfois lorsque le lac est agité, faussant ainsi sa délimitation, ce qui pourrait impliquer un accident.

Monsieur Neukomm répond que les différents conflits avec la CGN et le ski nautique ont été aplanis et que d'entente avec le Canton une possibilité de déplacer ce plan d'eau serait ouverte, libérant ainsi un espace sécurisé pour la baignade.

Un commissaire revient sur l'aspect de la sécurité au Pierrier et mentionne le drame survenu la semaine précédant la séance. Il pose la question de l'éventualité d'installer des bouées de sauvetage sur les lieux concernés, voire de mettre en place des panneaux de recommandations pour sensibiliser la population. Monsieur le Municipal répond que sur plus de 5 km de rive il est difficilement envisageable de mettre en place cette solution. L'ensemble de la Commission semble être d'avis que toute cette problématique repose plutôt sur l'éducation des gens, que chacun est responsable de soi-même et que ces règles font partie du bon sens.

Un commissaire s'interroge à propos du platelage à la Place du Marché. Est-ce dans les réflexions de la Municipalité que d'élargir ce type-là d'espace ?

M. Barraud répond qu'il est légalement impossible d'empiéter d'un cm carré de plus sur le lac (l'espace actuel sur l'eau étant jugé comme faisant partie de la zone d'enrochement).

Il est uniquement possible d'installer quelque chose de provisoire mais en aucun cas dans le but d'être pérenne.

Un commissaire s'enquiert du délai dans lequel nous seront présentés les 2 préavis cités dans le rapport sur les projets de reconstruction de la digue au bas de l'avenue Nestlé et de déplacement du ski nautique. Monsieur Neukomm répond qu'il n'y a pas d'échéance précise mais qu'ils suivront dès que possible et que si l'embouchure de la baie se libère, il est possible que la Commune y investisse différents types d'aménagements. Dans le présent rapport il est plutôt question de voir des pistes sur ce qui pourrait être entrepris mais que c'est lors de l'étude des préavis qu'il sera réellement question de dresser la liste des éventuels manquements à combler.

Un commissaire dépose un vœu stipulant que l'accès aux plages du Casino et de l'avenue Nestlé soit libéré pour les baigneurs d'ici à l'été 2019 au plus tard.

La Commission soutient ce vœu à l'unanimité.

Durant la discussion, plusieurs commissaires mentionnent leur satisfaction quant à la qualité du rapport reçu et aux actions entreprises par la Municipalité jusqu'ici.

La discussion est close.

Conclusion

Compte-tenu des explications reçues de la part de la Municipalité, c'est par 8 oui, 0 non et 0 abstention que la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer : « Montreux : plage et points de baignade ».

8 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Mélanie Nicollier (PLR)